

Initiative de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages

Des entreprises de logistique et de transport soutiennent le WWF France

© James Morgan - WWF-US

Le commerce illégal d'espèces sauvages, une menace pour la biodiversité

Le commerce illégal d'espèces sauvages est devenu la quatrième activité criminelle organisée la plus lucrative après le trafic de drogues, de biens contrefaits et d'êtres humains¹. Tirant profit des liaisons commerciales internationales, il constitue une menace majeure pour la biodiversité, la sécurité des chaînes de transport et la situation sanitaire internationale.

C'est pourquoi sept entreprises du secteur français de la logistique et du transport ont choisi d'associer leurs expériences et leurs expertises à celle du WWF France, pour adapter leurs pratiques à ce risque et sensibiliser leurs parties prenantes.

Les objectifs de l'initiative

- Diminuer le risque que le commerce illégal d'espèces sauvages protégées exploite les liaisons commerciales mondiales et rendre cette activité plus difficile à mettre en œuvre et plus coûteuse pour les réseaux criminels qui l'organisent ;
- Créer un groupe d'acteurs moteurs sur ce sujet dans la perspective des grands rendez-vous internationaux « Biodiversité » de 2022 (cf. ci-dessous), qui seront en capacité de répondre aux interrogations et interpellations de parties prenantes internes et externes et d'entraîner d'autres acteurs dans leur sillage.

UN MILLION

D'espèces d'animaux et végétaux sont menacées d'extinction²

6000

Espèces différentes ont fait l'objet de saisies entre 1999 et 2018 dans le monde³

44%

Des saisies de spécimens d'espèces sauvages protégées réalisées en France entre 2006 et 2017 ont eu lieu dans un aéroport⁴



© Day's Edge Productions - WWF-US

Les membres de l'initiative

Sept entreprises du secteur français de la logistique et du transport sont engagées dans l'initiative :

- Paris Aéroport ;
- Air France ;
- Lyon Aéroport ;
- Aircalin ;
- La Poste ;
- CMA CGM ;
- la Compagnie Fruitière.

¹ Global Financial Integrity (GFI), *Transnational Crime and the Developing World*, 2017

² IPBES, *The global assessment report on biodiversity and ecosystem services*, 2019

³ UNODC, *World Wildlife Crime Report – Trafficking in protected species*, 2020

⁴ WWF France, *Break the Chain – Comment le secteur français de la logistique et du transport peut lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages*, 2020

Pendant un an, le WWF France et les entreprises membres vont mettre en œuvre une feuille de route commune.

Cette approche collaborative permettra de favoriser la diffusion d'informations sur le commerce illégal d'espèces sauvages, de développer des outils et mécanismes de gestion des risques, de sensibilisation et de communication et d'encourager le partage d'expériences. Les membres seront appuyés dans leur démarche par des visites sur site.

La mise en place des actions et leurs résultats s'inscriront dans une dynamique générale de mobilisation autour des enjeux de conservation de la biodiversité et de santé publique. Faisant déjà l'objet d'une forte attention, ces sujets seront en effet au cœur de rendez-vous internationaux majeurs en 2022⁵.



© Peter Chadwick - WWF

Feuille de route

ACTION CLE 1

Formation des collaborateurs

Analyser les besoins de formation, développer des outils adaptés et les intégrer dans les dispositifs de formation pertinents des entreprises.

ACTION CLE 2

Diagnostic des outils de gestion des risques

Identifier les risques pour les entreprises à partir des données et informations sur les itinéraires et méthodes du commerce illégal d'espèces sauvages et consulter les équipes sur l'intégration de ce risque dans les outils internes.

ACTION CLE 3

Adoption d'un engagement collectif

Identifier des engagements prioritaires et les promouvoir au sein du secteur.

ACTION

COMPLEMENTAIRE 1

Communication interne et externe

Diffuser des informations aux salariés et partenaires économiques des entreprises, communication institutionnelle et sectorielle sur l'engagement des membres et donner de la visibilité à l'initiative au sein du secteur en s'appuyant sur les rendez-vous de la filière.

ACTION

COMPLEMENTAIRE 2

Partage d'informations et d'expériences

Partager des analyses sur le commerce illégal d'espèces sauvages en France et à l'échelle internationale, retours d'expériences sur les actions menées et identification des ressources technologiques ayant le potentiel de renforcer la détection du trafic d'espèces sauvages.

⁵ Adoption des Lignes directrices pour la prévention et la répression du trafic d'espèces sauvages à bord des navires de transport maritime international à la 46^{ème} réunion du Comité « Simplification des formalités » de l'OMI (Londres, mai 2022) ; publication du nouveau Plan d'action de l'Union européenne contre le Trafic d'espèces sauvages (été 2022) ; Sommet du Tigre (Vladivostok, septembre 2022) ; deuxième partie de la COP de la Convention sur la diversité biologique (Chine, octobre 2022), qui déterminera la trajectoire mondiale pour la préservation et la restauration de la biodiversité pour la décennie 2020 – 2030 ; COP de la CITES (Panama, novembre 2022)



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.wwf.fr

Contacts : Aurélie Pontal, Responsable de partenariats, apontal@wwf.fr

Lorélie Escot, Chargée de projets « Commerce des espèces sauvages », lescot@wwf.fr